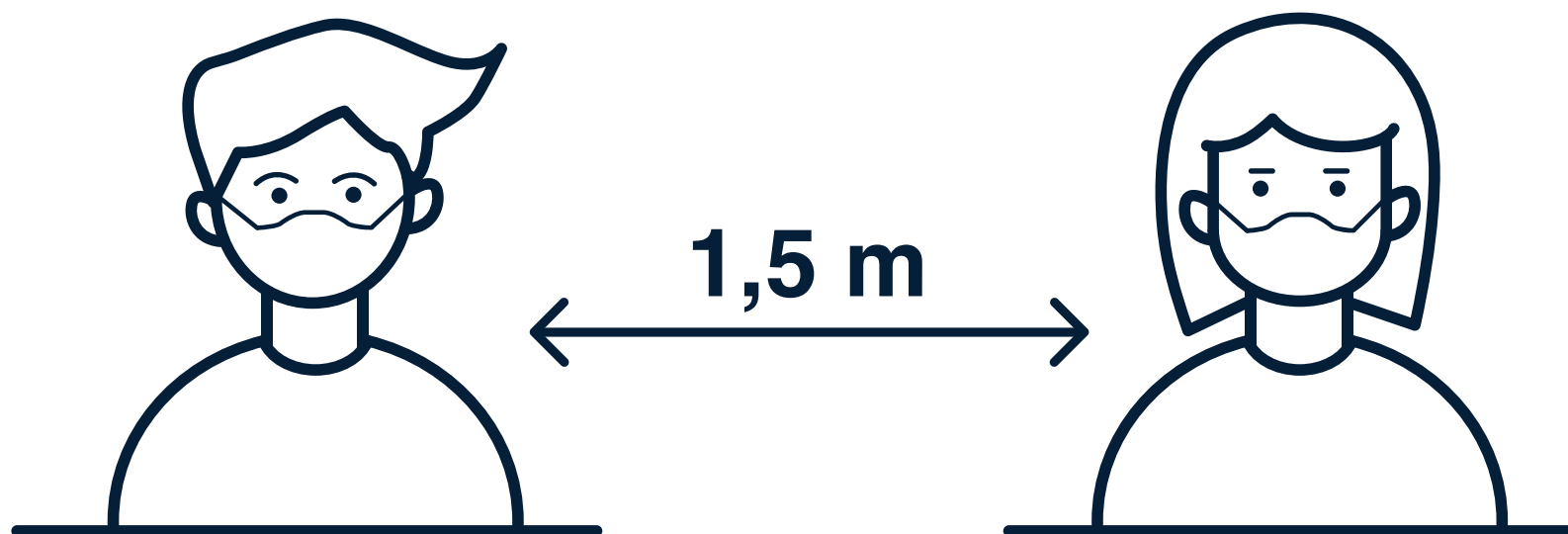


DISTANCE PHYSIQUE



- 1.** Respect de la disposition des chaises et des bancs ainsi que des places attribuées par les enseignants.
- 2.** Maintien d'une distance physique supérieure à 1,5 m à l'entrée et à la sortie de l'école, pendant les récréations et pendant les repas.